



## 199949 - «Lis au non de ton Maître» véhicule un ordre de réciter et non de lire

---

### question

Depuis quelques jours l'un de mes amis non musulmans m'a interrogé à propos de la première rencontre entre Gabriel (psl) et le Prophète Muhammad (Bénédiction et salut soient sur lui). Il a dit: pourquoi Gabriel a demandé à Muhammad de lire au lieu de lui dire : **dis** comme il est courant de le faire dans de nombreux versets. Gabriel n'ayant pas remis à Muhammad un livre, qu'est-ce que ce dernier allait lire?

Cette question m'a rendu perplexe et je n'ai pas su ce qu'il fallait lui dire. Voilà pourquoi je vous ai transmis la question pour obtenir une réponse. J'espère la recevoir rapidement.

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Il est clair que cette question est dictée par le manque connaissance de la langue arabe dans laquelle le Coran a été révélé et la non imprégnation des usages que les arabes font des mots selon les contextes dans lesquels ils les emploient. La question ne pose pas un véritable problème. La réponse à lui porterest facile pour celui qui connaît le sens du terme iqra (lis) en langue arabe.

Ce terme a deux acceptions. La première consiste à lire un écrit. C'est le sens qui précède à l'esprit. C'est dans ce sens qu'Allah Très-haut dit: **Lis ton écrit. Aujourd'hui, tu te suffis d'être ton propre comptable.** La seconde est la récitation à partir de sa mémoire, donc sans regarder un écrit. C'est à ce sens que renvoie la parole d'Allah le Puissant et Majestueux: **Son rassemblement (dans ton cœur et sa fixation dans ta mémoire) Nous incombent, ainsi que la façon de le réciter. Quand donc Nous le récitons, suis sa récitation** (Coran,75:17-18). Il est bien connu que Gabriel récitait le Coran devant le prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) sans disposer d'un écrit.



C'est encore au même sens que renvoie la parole d'Allah le Puissant et Majestueux: **Lorsque tu lis le Coran, demande la protection d'Allah contre le Diable banni.** (Coran,16:98) et la parole du Transcendant: **Et quand tu lis le Coran, Nous plaçons, entre toi et ceux qui ne croient pas en l'au-delà, un voile invisible.** (Coran,17:45) Il en est de même de la parole du Très-haut: **(Nous avons fait descendre) un Coran que Nous avons fragmenté, pour que tu le lises lentement aux gens. Et Nous l'avons fait descendre graduellement.**

Tous ces versets qualifient de lecture la manière dont le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) récitait les versets du noble Coran, bien que le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) fût un illettré qui ne savait pas lire dans un livre et ne pouvait que réciter ce qu'Allah avait rassemblé dans son cœur.

C'est ainsi que nous devons comprendre le sens de la parole d'Allah le Puissant et Majestueux: **Lis, au nom de ton Seigneur qui a créé, qui a créé l'homme d'une adhérence. Lis! Ton Seigneur est le Très Noble.** Il faut comprendre tout cela comme un ordre de réciter de mémoire, de répéter ce que Gabriel lui dictait. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) répondit en disant: **Je ne sais pas lire.** C'est-à-dire: je ne sais pas lire à partir d'un écrit. Comment pourrais-je réciter quelque chose que je n'ai pas appris en mémoire.

Cheikh Atiyah Salim (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **qiraah signifie linguistiquement faire apparaître et ressortir. C'est de là que provient la description de la chamelle qui n'a pas encore produit un petit... le même cheikh a expliqué ailleurs le sens linguistique de ce terme. Le fait d'adresser à un prophète illettré l'ordre de lire ne renferme aucune contradiction car le terme qiraa peut renvoyer aussi bien à la lecture à partir d'un écrit qu'à la récitation. Il s'agit ici de reprendre ce que Gabriel (psl) lui récitait. Ceci met davantage en relief un miracle dans la mesure où c'est l'illettré d'hier qui devient un maître le lendemain. Le contexte des versets évoque lecture et récitation puisqu'il réunit la lecture et l'enseignement avec l'usage de la plume.** Extrait de Tatimatou Adhwaa il bayan fii idhah al-Qour'an bil Qour'an (9/13).

L'érudit Tahir ibn Achour (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) dit: **Lis** véhicule l'ordre de lire. La lecture consiste à prononcer des mots écrits ou appris de mémoire. L'ordre portant sur la



lecture est employé dans son sens réel qui consiste à demander qu'un acte soit accompli immédiatement ou dans le futur proche. Il s'agit ici de répéter ce qui lui est dicté. Ce qui permet de savoir qu'il y a là un ordre de lire dans le futur proche c'est qu'on avait dicté au Prophète auparavant quelque chose à réciter et qu'on lui demanderait à l'instant de réciter. Il n'avait pas non plus reçu une feuille écrite dont on lui demanderait de lire le contenu. C'est comme le cas du maître qui dit à son élève: **écris** pour que l'élève s'apprête à écrire ce qu'on va lui dicter.

On trouve dans les deux Sahih un hadith dans lequel Aicha (P.A.a) dit:«...Jusqu'au moment où la Vérité lui parvint alors qu'il se trouvait dans la grotte Hira. En effet, c'est là que l'ange vint lui dire:

-**Lis** à quoi il dit avoir répondu:

- **Je ne sais pas lire. Il me saisit et me couvrit au point de m'exténuer avant de me relâcher** dit-il.

-**Lis** Reprit l'ange.

- **Je ne sais pas lire.** Répétais-je. Il me saisit une deuxième fois au point de m'exténuer avant de me relâcher et dire:

**Lis**

**Je ne sais pas lire.** Dis-je. Il me saisit un troisième fois puis me relâcha et dit:

**Lis au nom de ton Maître qui a créé...ce qu'il ne savait pas.**

Aicha reçut ce hadith du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) puisqu'elle y dit: «Il (le Prophète) a dit: je lui ai dit: je ne sais pas lire. Tout ce qu'elle dit dans le hadith fut incontestablement reçu de lui par elle. Elle dit dans le hadith:« Le Messager d'Allah rentera avec ce qu'il avait reçu le cœur secoué. C'est-à-dire : il rentera porteur des versets qui lui avait été dictés. Ils furent gravés dans son subconscient. Ce qui indique que le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) avait bien reçu la révélation et l'avait récitée. Ceci est clarifié davantage par sa parole dans le hadith: **Khadidja l'emmena auprès de Waraqa ibn Nawfal et lui dit: ô cousin! Ecoute ton neveu.** C'est -à-dire la parole qui lui a été révélée. Ce qui révèle qu'après la



troisième saisie à la suite de laquelle on lui dit: lis au nom de ton maître...jusqu'à la fin des cinq versets, il les récita immédiatement comme Allah lui en avait donné l'ordre. Il rentrera de la grotte Hira en les répétant.

Cela étant, la phrase **lis** répétée trois fois par l'ange ne fut qu'une reprise des termes révélés par Allah. La répétition visa à l'habituer à réciter quelque chose qu'il n'avait appris auparavant. On n'a pas mentionné l'objet du verbe **lis**. C'est soit parce qu'il est employé comme un verbe intransitif puisqu'il s'agit de réaliser la lecture ou parce que le contexte laissait deviner clairement ce qu'il faut lire. C'est comme si on disait: récite le Coran que nous allons vous dicter.» Extrait de At-tahrir wa at-Tanwiir (30/435).

En somme, l'ordre de lire donné dans le verset **lis au nom de ton Maître** n'implique pas la lecture à partir d'une feuille car il s'agit de réciter une chose apprise d'une manière particulière. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) répondit en disant qu'il était illettré. Il n'avait rien appris par cœur à partir d'un livre lu. Gabriel lui révéla les débuts de la sourate al-alaq pour qu'il l'apprît par cœur et le réciter ensuite.

Allah le sait mieux.